

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, à l'effet :

QU'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chertsey tenue le 20 avril 2026, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT 750-2026 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 604 200 \$ pour des travaux de redressement et de sécurisation de certains ponceaux sur le territoire de la Municipalité

QU'un avis de motion a été donné le 16 mars 2026;

QU'un projet de règlement a été adopté le 16 mars 2026;

QUE l'objet du règlement 750-206 est suffisamment décrit par son titre;

QUE le règlement 750-2026 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 mai 2026;

QUE ledit règlement est déposé au bureau du greffier-trésorier à l'hôtel de ville de Chertsey, situé au 333, av. de l'Amitié à Chertsey, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau et publié également sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca

QUE ledit règlement entrera en vigueur à compter de la présente publication.

DONNÉ À CHERTSEY ce 20^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026.



M. Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Entrée en vigueur du règlement 750-2026)

Je, soussigné, M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, soit au 333, av. de l'Amitié à Chertsey, le 20 mai 2026, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 mai 2026.



M. Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier